



BASLIEUX-LÈS-FISMES

CONVENTION D'UTILISATION SALLE POLYVALENTE

Entre Madame le Maire de la commune de Baslieux-Les-Fismes, d'une part,

Et (Madame ou Monsieur) _____, demeurant : _____

_____, le preneur, d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU UN DROIT PRÉCAIRE D'UTILISATION ACCORDÉ AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1. Désignation et adresse des locaux à utiliser

Salle polyvalente, cour de la mairie, place de la mairie - 51170 BASLIEUX-LES-FISMES

2. Conditions d'utilisation et objet précis de l'occupation

Le preneur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, en vue d'organiser : _____

Il s'interdit toute autre utilisation que celle désignée ci-dessus.

Il s'engage à rendre les locaux en parfait état de propreté et non détériorés.

Le preneur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisées.

Un état des lieux sera établi à la prise de possession et à la restitution des locaux.

La période d'utilisation des locaux s'étendra duau.....

3. Nombre de participants (rappel : attention limitée à 49 personnes) :

4. Mesures de sécurité

Le preneur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

5. Assurance

Le preneur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéro :

Elle a été souscrite le :Après de :

6. Responsabilité

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité du preneur est seule engagée.

7. Prix

Le présent droit d'utilisation est accordé à Monsieur ou Madame.....moyennant le règlement de la somme de Euros.

La prise de possession des locaux se fera après justification du paiement auprès du Receveur Municipal.

8. Caution de garantie

Une caution de 500 euros et une de 100 euros sous forme de chèque, seront déposées en garantie des dommages éventuels, ainsi que pour le ménage.

A Baslieux-les-Fismes, le

Le Preneur Responsable,

Le Maire ou son Représentant,